

INMOA > Fiche d'information

Brève description de l'INMOA

L'évaluation et la restauration des sites miniers orphelins/abandonnés (OA) situés au Canada ont retenu davantage l'attention à l'échelle nationale au cours des dernières années. L'Initiative nationale pour les mines orphelines ou abandonnées (INMOA) a été créée en 2002 suite à la demande des ministres canadiens des mines. Ces derniers désiraient la mise en place d'un comité de consultation multipartite afin d'étudier diverses questions et initiatives liées à la formation de partenariats en vue de la mise en œuvre de programmes de restauration des sites miniers O/A situés au Canada. L'orientation de l'INMOA est guidée par un comité de consultation représentant l'industrie minière, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les organismes environnementaux non gouvernementaux et les Autochtones canadiens. Le rôle du Comité de consultation est d'évaluer les enjeux clés et de présenter des recommandations au sujet d'approches coopératives et de partenariats qui pourraient servir la mise en œuvre de programmes de restauration partout au Canada.

Avec suffisamment de ressources et de détermination, il est possible d'enregistrer des progrès importants dans le nettoyage de nombreux sites miniers O/A, d'ici dix ans.

Contexte

L'héritage des sites miniers orphelins/abandonnés associés aux responsabilités environnementales, aux craintes pour la santé, aux coûts financiers est un enjeu majeur au Canada.

En 1999 et en 2000, divers intervenants ont demandé aux ministres responsables des mines de mandater un groupe de travail conjoint industrie-gouvernement d'examiner la question des mines abandonnées avec l'aide d'autres parties. Les ministres ont appuyé cette initiative et demandé la tenue d'un atelier multipartite afin que soient déterminés les principaux enjeux et priorités.

Atelier de Winnipeg

L'Atelier sur les mines abandonnées, qui a eu lieu à Winnipeg en juin 2001, a permis d'examiner les enjeux liés aux sites miniers O/A et de déterminer les processus à adopter pour aller de l'avant. Cinq grands thèmes ont été abordés :

- constitution d'un inventaire national;
- point de vue des collectivités;
- création d'attentes rationnelles et de normes;
- droit de propriété et responsabilité financière;
- identification de modèles de financement.

Les participants sont parvenus à un consensus sur des principes directeurs et des recommandations et ceux-ci ont été présentés à la Conférence des ministres des Mines de septembre 2001. Ces principes directeurs et ces objectifs sous-tendent au fil du temps le cadre de référence et le plan de travail du Comité national de consultation sur les mines orphelines/abandonnées.

Principes directeurs

- La restauration des sites miniers O/A doit se baser sur les préoccupations pour la santé et la sécurité publiques, le respect de l'intégrité écologique et les principes du développement durable.

- Tous les travaux amorcés aux fins de l'inventaire et de la restauration des sites miniers O/A doivent continuer d'être basés sur des principes scientifiques objectifs et sur une bonne communication entre toutes les parties.
- Le resserrement de la réglementation et les autres activités visant à empêcher l'abandon de sites dans l'avenir doivent être maintenus.
- Le principe du « pollueur-payeur » doit être appliqué.
- L'utilisation finale visée et les normes de restauration doivent être acceptables pour les collectivités locales.
- Transparence et divulgation doivent être les mots d'ordre de tous les processus décisionnels.
- Toutes les initiatives doivent englober la notion d'équité.
- Bien que l'objectif doive être une restauration complète de tous les sites, l'approche doit être rentable et basée sur une méthode acceptable de priorisation des sites (pour chacune des administrations).

État d'avancement des programmes en 2006

Collecte de l'information. Le Canada doit se doter d'une capacité d'établir un inventaire national compatible de ses sites miniers orphelins/abandonnés en utilisant les inventaires fédéraux, provinciaux et territoriaux. Pour ce faire, il a besoin de définitions « nationales » normalisées.

Le rapport *Capacity Building for a National Inventory of Orphaned/Abandoned Mines in Canada* (Cal Data, 2005) porte sur les mesures canadiennes, américaines et internationales qui visent à dresser l'inventaire des sites miniers O/A. Les recommandations favorisent un inventaire incluant tous les sites miniers inactifs et ce dernier doit être disponible sur le Web avec une interface cartographique. Le système ferait fonction de portail pour les inventaires maintenus dans les provinces, les territoires et les organismes fédéraux. L'utilisation d'une interface cartographique faciliterait l'usage de l'inventaire aux personnes qui ne possèdent pas une connaissance suffisante des systèmes de données d'inventaire.



Carte extraite du site de RNCAN intitulé :
Cartes des connaissances minières
fédérales-provinciales-territoriales

Diverses options ont été examinées afin de déterminer le meilleur site pour la carte Internet de l'INMOA. La Division de la statistique sur les minéraux et sur l'activité minière de Ressources naturelles Canada (RNCAN) a été choisie pour héberger le portail. Au moyen d'une technologie qui prend appui sur MapGuide, RNCAN maintient plusieurs sites qui traitent des producteurs de minéraux et de domaines connexes, notamment les communautés autochtones. Voici les adresses de ces sites :

http://mmsd1.mms.nrcan.gc.ca/maps/intro_f.asp

<http://www.nrcan-rncan.gc.ca/aboriginal/aboriginal-maps-f.htm>

L'INMOA a confié à RNCAN le mandat de créer une maquette fonctionnelle de la base de données. Un inventaire des sites miniers orphelins/abandonnés de l'Ontario, du Manitoba, de la Colombie-Britannique, du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut a été créé. La prochaine étape consistera à intégrer à la base les ensembles de données pour les autres administrations, afin de produire un inventaire pour tout le pays.

Participation des collectivités. Nous avons besoin d'un plan qui favorisera la participation des collectivités aux décisions concernant les normes de la fermeture des mines et de la restauration de leurs sites et fera en sorte que l'utilisation finale ciblée et les normes de la restauration seront acceptables pour les collectivités locales. Des études de cas portant sur la participation de la collectivité ont été effectuées à l'égard de la restauration de trois sites miniers canadiens et de sites contaminés situés aux États-Unis. Les « leçons » tirées de ces études ont été présentées sous la forme de lignes directrices et publiées dans une brochure intitulée *Pratiques exemplaires pour la participation des collectivités*. Bien que ce programme ait atteint ses objectifs, l'INMOA continuera d'examiner des moyens d'amener les collectivités à se mobiliser pour participer de façon constructive à la restauration des sites miniers O/A.



Obstacles législatifs à la collaboration. Les obstacles réglementaires ou institutionnels, les démotivations à assumer les responsabilités financières et les possibilités de coopération au Canada, dans certaines administrations des États-Unis et dans d'autres pays ont été examinés dans le contexte de la restauration volontaire des sites miniers O/A (Castrilli, 2002). L'accent a été mis sur quatre approches : « loi du bon samaritain »; blocage des permis; répartition de la responsabilité par rapport à la responsabilité solidaire; registres sur la non-conformité. Les constatations comprises dans le rapport de cet examen ont servi de toile de fond à un atelier multipartite qui a eu lieu à Ottawa, en 2003. Les participants à cet atelier ont évalué les principaux obstacles et déterminé des approches pour les surmonter. Ces recommandations ont par la suite été intégrées au plan de travail de l'INMOA.

Méthodes de financement. Nous devons déterminer quelles méthodes de financement et quelles options pour la restauration des sites miniers O/A situés au Canada peuvent être adaptées aux besoins de chacune des administrations.

Diverses méthodes de financement ont été décrites et recommandées dans le rapport *Potential Funding Approaches for Orphaned/Abandoned Mines in Canada* (Castrilli, 2003), aux fins du nettoyage des sites miniers orphelins/abandonnés ou de la gestion de la responsabilité financière liée aux sites miniers O/A. Aucune méthode de financement ne constituera à elle seule la solution; il faudra vraisemblablement avoir recours à une combinaison de méthodes.

Un atelier multipartite sur l'évaluation des responsabilités financières et des options de financement tenu à Ottawa, en 2005, a permis de poursuivre l'étude des méthodes de financement de la restauration des sites miniers O/A ainsi que des questions connexes. Il fut entre autres recommandé que soit produite une boîte à outils composée d'une série d'options de financement illustrées au moyen d'études de cas, afin d'aider les diverses administrations du Canada à établir d'éventuelles options de financement pour la restauration des sites miniers O/A. Ce travail a été commandé et l'ébauche d'un rapport a été produite.

Lignes directrices pour l'examen de la législation des diverses administrations. À leur réunion annuelle de 2003, tenue à Halifax, les ministres chargés des mines ont demandé au Comité de consultation de l'INMOA de rédiger des lignes directrices pour l'examen de la législation des diverses administrations aux plans de la collaboration, de la responsabilité et du financement, afin que les approches des diverses

administrations soient compatibles, prévisibles, transparentes, concertées et efficaces. Une série de lignes directrices a été formulée en vue de faciliter un examen ciblé des cadres législatifs, réglementaires et stratégiques s'appliquant aux sites miniers O/A situés au Canada.

Un rapport sur la législation touchant la restauration des sites miniers O/A a été produit. Il renferme une synthèse des analyses faites pour les diverses administrations, qui contient notamment une évaluation des lacunes, des limites, des obstacles et des possibilités au chapitre de la restauration. Un sommaire des observations est également inclus dans le rapport. Le rapport final sera publié à la fin de 2006. Un CD-ROM interrogeable sera disponible au début de 2007.

Transfert de technologie

La diffusion de l'information aux partenaires et au public constitue un important volet des initiatives multipartites. Les sites miniers O/A sont « un sujet préoccupant » au Canada et, à vrai dire, dans l'ensemble du monde, et le public veut être tenu au courant de l'évolution de ce dossier.

L'INMOA utilise divers véhicules de transfert de l'information. Elle a surtout recours à des ateliers pour partager de l'information avec les collectivités minières et obtenir leur rétroaction. Le Secrétariat de l'INMOA distribue quant à lui le bulletin de l'INMOA, d'autres bulletins et d'autres documents à un très grand nombre de personnes et d'entités. De plus, un site Internet sur les sites miniers orphelins/abandonnés (www.abandoned-mines.org) a été établi. L'information qu'il contient est mise à jour régulièrement. C'est le cas notamment des rapports de l'INMOA, des actes des ateliers, des brochures, des annonces et des bulletins.

Exercice de synthèse

À Winnipeg, en octobre 2006, l'INMOA sera l'hôte de cet événement : Mines orphelines et abandonnées : un atelier pour examiner les meilleures méthodes de gestion. L'objectif de l'atelier est d'examiner et de mieux connaître les méthodes de gestion existantes, émergentes et novatrices qui sont les meilleures pour les sites miniers orphelins/abandonnés.

Bibliographie

Cal Data Ltd., 2005. Capacity Building for a National Inventory of Orphaned/Abandoned Mines in Canada. Final report submitted to the National Orphaned/Abandoned Mines Initiative.

Castrilli, J.F. and C.N. Watson & Associates. 2003. Potential Funding Approaches for Orphaned/ Abandoned Mines in Canada. Final report submitted to the National Orphaned/Abandoned Mines Initiative.

Castrilli, J.F. 2002. Barriers to Collaboration: Orphaned/Abandoned Mines in Canada. Final report submitted to the National Orphaned/Abandoned Mines Initiative.